édit. resp. : Marie-Emmanuelle André-Dumont
Rue Besme, 132 1081 Bruxelles
02 649 08 79
Bur. Dépôt Brux. X

jeunes pour la vie

bpost
PB-PP|B-305006
BELGIE(N)-BELGIQUE

Bimestriel d'information n°177
octobre-novembre 2023

Edité par « Jeunes pour la Vie » asbl
132 rue Besme 1081 Bruxelles
02 649 08 79 (après 16h ou les WE)
jvl-jpv@live.be
www.jeunespourlavie.org
BE35 0882 1425 7837

EDITORIAL

Octobre, le mois international de la sensibilisation de la trisomie 21. Ce mois choisi internationalement afin de « sensibiliser et de célébrer les nombreuses capacités de nos proches porteurs du syndrome de Down , de faire tomber les barrières et à de promouvoir la défense des intérêts des personnes porteuses de trisomie 21 » L'intention est louable, la sensibilisation nécessaire.

Mais n'est-il pas crucial de faire passer le mot que non, la discrimination la plus importante envers les personnes atteintes de trisomie 21 ne se passe pas sur le lieu du travail, dans la mode, les médias ou aux jeux olympiques… mais dans le ventre de sa mère? Tuez-les, jusqu'à l'heure de leur naissance s'il le faut. Tuez-les, ils sont l'exception aux termes de date ou de loi. Alors qu'en Europe de l'Ouest, plus de 90% des enfants diagnostiqués avec une trisomie 21 sont avortés et de nombreuses mères sont poussées à le faire., alors qu'en Islande quasiment 100% des enfants porteurs de trisomie 21 sont retirés à la vie … comment peut-on sans honte parler de discriminations post-utero alors que finalement ce sont ceux qui ont su passer à travers les mailles du filet, ceux qui ont déjà eu beaucoup, énormément de chance.

Mais, quand on entend des discours tels que « quand un parents choisit de garder son enfant trisomique, ce n'est pas à la société d'en payer le coût », il est évident qu'il faut sensibiliser et célébrer. A leur capacités qui étonnent plus d'un. A la richesse de leur vie, dans la différence et la beauté qu'ils apportent au monde. A leur cœur qui, s'il est souvent fragile, est souvent bien plus beau et plus grand que le nôtre. Il faut les pousser à gravir des échelons, ils doivent gagner en visibilité, on ne peut pas les pousser en marge de la société.

Montrer leur richesse pour que justement, personne n'ait plus peur mais accueille cette vie avec la joie qu'elle mérite. Mais que jamais ce ne soit pour innocenter notre conscience et taire cette voix qui crie « Qu'avez-vous fait de votre frère? »

Vous n'êtes sans doute pas passé à côté cet été, Barbie a plus que jamais la cote chez les petites filles et leur mamans nostalgiques. En partenariat avec l'organisation américaine du syndrome de Down, Barbie a lancé cet été la poupée porteuse de trisomie 21.

« Notre but est de permettre à tous les enfants de se retrouver dans Barbie, mais aussi de les encourager à jouer avec des poupées qui ne leur ressemblent pas », a déclaré Lisa McKnight, responsable de la marque Barbie, dans un communiqué.

La poupée, à retrouver en ligne ou dans les magasins de jouets, a les yeux en amande, des oreilles plus petites, un pont nasal plus plat et un torse plus long, des caractéristiques physiques généralement présentes chez les personnes porteuses de trisomie 21.

L’euthanasie autorisée au Portugal

Le Portugal a rejoint la liste des pays qui ont légalisé en faveur de l’euthanasie. Un bien triste aboutissement d’un chassé-croisé entre juridique et politique entre le président pro-vie et les parlementaires portugais depuis 2016. La cinquième tentative fut celle qui obliga le président, Marcelo Rebeo de Sousa à poser sa signature sous la loi mortifère.

M. Rebelo de Sousa a laissé entendre qu'il n'était pas satisfait de la décision, mais a promis de promulguer la loi par obligation.
"J'ai juré de respecter la Constitution", a-t-il déclaré, selon EuroNews. "La Constitution oblige le président à promulguer une loi à laquelle il a opposé son veto et qui a été confirmée par l'Assemblée de la République... c'est mon devoir constitutionnel. L'Assemblée valide, le Président ratifie".

En 2016, le Parti socialiste au pouvoir au Parlement a émi une première demande pour une législation en faveur de l’euthanasie, faisant écho à la lettre ouverte de dizaines de personnalités publiques, dont des politiciens de premier rang.

Les socialistes ont ensuite proposé un projet de loi qui a été modifié et débattu pendant près de deux ans et voté en 2019. Ce premier texte n’a pas été accepté par la majorité.
En 2019 les partis de centre-gauche ont remis le sujet sur le tapis. Cette fois-ci ils ont obtenu une majorité de 136 voix sur 230, mais le président Rebeo de Sousa a fait échouer la proposition en envoyant le projet de loi à la Cour constitutionnelle, demandant aux juges de se prononcer sur l'utilisation dans le texte de loi de l'expression "douleur permanente et grave", qu'ils ont jugée à leur tour trop vague.

Le Parlement a ensuite adopté à la hâte une version modifiée de la loi, à laquelle le président a opposé son veto. Normalement, si le Parlement approuvait à nouveau le projet de loi, le président serait constitutionnellement contraint de l’accepter. Mais exceptionnellement, la législature étant à quelques jours d'être dissoute pour des élections générales, le président a pu opposer son veto à la loi.

Après les élection et une majorité de de gauche pro-euthanasie, une quatrième tentative de légalisation a été soumise à la Cour constitutionnelle. Cette fois, Rebelo de Sousa, lui-même expert en droit constitutionnel, a demandé à la Cour d'examiner la définition de la souffrance qui permettrait à un patient de demander l'euthanasie ou le suicide assisté.

Les juges ont étudié l'expression "souffrance physique, psychologique et sociale" et l'ont à nouveau jugée inconstitutionnellement vague, le texte a don été renvoyé une nouvelle fois pour réécriture.

Enfin, une nouvelle version de la loi a été approuvée et envoyée au président, qui a décidé cette fois de ne pas la transmettre au tribunal, mais de la renvoyer au parlement, en demandant de clarifier certains passages. Cependant, il a déclaré que si les députés lui renvoyaient la loi sans modification, il la signerait. C’est ainsi que s’est clôturé une longue série de tentatives de dissuasion.

Certains regrettent la décision du président de signer tout de même, un groupe en défaveur de la loi a pressé le président à réclamer son droit à l’objection de conscience, mais celui-ci a plié après avoir jugé fait tout ce qu’il pouvait.

Antonio, un ancien Jeunes Pour La Vie, retourné au Portugal a assisté à de nombreuses manifestations et mis sur pied différentes actions. Notamment une pétition afin d’obliger un référendum sur la question. La cour constitutionnelle était d’avis que c’était une demande justifiée, mais le parlement n’a pas autorisé ce référendum. La majorité des portugais étant encore contre l’euthanasie, ceci aurait permis de bloquer la loi une énième fois.
Au Portugal, la cour constitutionnelle n’est pas en mesure d’imposer un référendum, l’espoir d’un changement réside dans le changement de parlementaires en 2026 ou d’un changement de conscience avant cela.

Antonio nous confiait qu’il craint que le désespoir des pro-vie Portugais prenne le dessus, après des années à lutter - et gagner et enfin perdre. Mais nous savons que la dernière victoire nous appartient.

… mais ce sera sans les médecins

Avant que la loi puisse vraiment être appliquée, une commission de contrôle et d'évaluation doit voir le jour. Le Conseil supérieur de la magistrature, le procureur général, le Conseil national d'éthique, la confrérie des infirmières et la confrérie des médecins sont tous invités à nommer un membre pour siéger au sein de cette commission. Toutefois, au moins une de ces organisations a déclaré qu'elle refuserait cette invitation.

La confrérie des médecins, une organisation laïque qui représente tous les médecins du pays et réglemente la plupart des aspects de la profession, s'oppose depuis longtemps à l'introduction d'une loi sur l'euthanasie, et son président a déclaré qu'il maintiendrait l'engagement pris par ses prédécesseurs de ne coopérer en aucune façon avec cette loi.

Cette position ne surprend pas José Diogo Ferreira Martins, président de l'Association portugaise des médecins catholiques et secrétaire général de la Fédération mondiale des associations médicales catholiques. "Nous comprenons parfaitement cette position. L'euthanasie n'est pas un acte médical et, par conséquent, le président de la confrérie ne saurait nommer quelqu'un dans une commission qui ne les concerne pas".

Le docteur Ferreira Martins s'attend à ce que la plupart de ses collègues restent opposés à l'euthanasie. En effet, les sept derniers présidents de la Confrérie des médecins se sont tous prononcés contre l'euthanasie. Et il est plus qu'important de respecter l'objection de conscience des médecins et des organisations médicales. Toutefois, même si la confrérie des médecins refuse de nommer un représentant à la commission de contrôle, cela pourrait n'avoir qu'un effet symbolique.

La confrérie des médecins n'est pas la seule organisation majeure qui s'est opposée à la loi. Au cours des sept années et des cinq projets de loi déjà examinés, le parlement a demandé à plusieurs reprises, puis ignoré, les avis d'experts de la confrérie des avocats et du conseil portugais d'éthique pour les sciences de la vie, qui ont tous deux critiqué la loi et certains de ses aspects essentiels.

S'il faut permettre l'euthanasie, il s'agirait tout d'abord de permettre un plus grand accès aux soins palliatifs. La loi stipule qu'une personne qui demande l'euthanasie doit avoir accès aux soins palliatifs. Mais dans ce cas, il faut craindre que les soins palliatifs seraient réservés en priorité aux personnes désireuses de l'euthanasie.
Les conditions de la mort sont aussi entièrement réservées au jugement du médecin, il pourrait choisir et/ou autoriser les personnes qui peuvent être présentes dans la chambre au moment de la mort.

Les différentes confréries ont également fait savoir être surpris d'être consultés uniquement par obligation, sans être écoutés. La président du du conseil portugais d'éthique pour les sciences de la vie se dit surprise que les principales questions éthiques mises en évidence par le Conseil, qui étaient le résultat d'un consensus parmi ses membres, aient été ignorées

Un avortement au frais de la société

Aux États-Unis, une soixantaine de sociétés connues offrent à leurs employées jusqu'à plusieurs milliers de dollars pour un avortement, surtout si ce n'est pas possible dans leur état, ou si le délai y est dépassé. L'initiative est louée dans les médias nationaux et internationaux, alors que la stratégie est douteuse. Prenons l'exemple de la société Dick's Sporting Goods qui offre 4000$ pour les frais engendrés pour une « intervention abortive ». Les vols n'étant pas si onéreux aux États-Unis et le prix d'un avortement étant maximum 600$, vous pouvez vous en sortir pour 1000$. Un win-win pour l'employeur et l'entreprise.

Or, cette même société ne suit pas les recommandations internationales en terme de congé de maternité payé. On peut les comprendre d'un point de vue économique, puisque cela coûterait 7000$ à l'entreprise s'il s'agit d'un employé au salaire minimum, sans compter les frais à faire pour remplacer l'employé.

Ils ne sont malheureusement pas les seuls, 8 entreprises de la liste bien trop longue offrent un congé de maternité payé à leurs employées. Disney a été encore plus loin ayant réduit le congé de maternité payé de 20 à 8 semaines alors qu'ils remboursent tous les frais de transport et d'interventions médiales pour un avortement.

Voici une sélection de ceux qui offrent l'avortement aux employées: Amazon, Airbnb, Disney, Adobe, CNN, Crocs, Danone, Disney, Dove, Ford, Google, HP, IKEA, Levi, Microsoft, Meta (Facebook), Netflix, Nike, Starbucks, Tesla, Tiktok et Yahoo.

Besoin de bénévoles !! Assistante sociale, médecin, infirmière,… avec la récession économique qui arrive à grand pas, nous avons plus que jamais besoin d'aide et de vos dons pour accueillir des femmes et familles en difficulté! Votre aide peut sauver une vie !

Les Jeunes Pour la Vie n'ont que vos dons pour continuer à défendre la vie !

IBAN : BE35 0882 1425 7837

Les mariés d'Éléonore

Éléonore Laloux, une française de 38 ans, porte-parole du Collectif Les Amis d'Éléonore, porteuse de trisomie 21 et conseillère municipale de la ville d'Arras a célébré sa première union civile. La cérémonie, diffusée sur la chaine M6, a fait d'elle la première élue porteuse de trisomie à célébrer un mariage civil. Un joli clin d'œil, la cérémonie s'est déroulée au sein de l'hôtel de ville d'Arras qui trône sur la place des Héros. Eléonore est une héroïne en montrant qu'on peut arriver à bien de choses, même en étant née avec un handicap! Cette cérémonie historique en entrainera d'autres, car Éléonore est appelée à en célébrer d'autres cette année! Une victoire pour le visage des Amis d'Éléonore qui a parmi ses objectifs la lutte contre la stigmatisation de la trisomie 21 à travers un changement de regard de la société, et le financement de la recherche thérapeutique sur la trisomie 21.

Une constitution bientôt 100% pro-vie au Chili

Malgré l'élection du président Gabriel Boric, très favorable à l'euthanasie et à l'avortement, les habitants de ce pays d'Amérique du Sud sont toujours bien pro-vie. Une nouvelle constitution extrême prévoyant l'avortement sur demande et l'euthanasie a été rejetée avec force. 62% des électeurs ont rejeté la proposition de nouvelle constitution

La majeure partie du pays - 96 % - a voté. Si de nombreuses idées, tel que la protection des populations indigènes du Chili, une réglementation environnementale et des soins de santé universels ont bénéficié d'un fort soutien de la part des électeurs, il n'en a pas été de même pour l'avortement et l'euthanasie. À l'heure actuelle, l'avortement est légal au Chili jusqu'à 12 semaines de grossesse si la vie de la mère est en danger, si l'enfant est jugé non viable ou en cas de viol. En décembre un nouveau référendum sera organisé pour décider si cela doit être également interdit.

Rosario Corvalán, juriste au département juridique de l'ONG chilienne Comunidad y Justicia, a expliqué que les Chiliens n'étaient pas favorables à l'avortement, un message que l'administration actuelle doit manifestement encore entendre.

Ils doivent cesser de nous dire que "la majorité des citoyens veulent ces projets de loi", parce que nos représentants se sont exprimés et qu'ils ne veulent pas de l'avortement", a-t-elle déclaré. "Bien que la loi ne puisse pas changer la réalité, elle peut être instructive. Si vous voyez que la majorité du Congrès dit que 'l'avortement est un crime', cela aide les citoyens à réfléchir et à dire que 'l'avortement est une mauvaise chose'.

A regarder—A World Without Down Syndrome

En raison du mois international de la sensibilisation à la Trisomie 21, nous vous proposons de revoir le documentaire datant de 2017 « A world without Down Syndrome », un monde sans le syndrome de Down. L'actrice britannique Sally Phillips connue entre-autre pour son rôle dans "Le journal de Bridget Jones" est maman de Ollie, porteur de Trisomie 21.

Elle fait partie des nombreux parents d'enfants porteurs du syndrome de Down qui s'inquiètent de la proposition du gouvernement britannique de proposer le test prénatal non-invasif NIPT qui devrait entraîner une augmentation significative des interruptions de grossesse chez les enfants atteints du syndrome de Down. (Ce test est entre-temps proposé en Grande-Bretagne et le nombre d'avortements a effectivement nettement augmenté.) Sally Phillips s'est lancée dans la réalisation d'un documentaire sur les tests, afin de montrer au monde entier la valeur et la dignité inhérentes à des personnes comme son fils Ollie. Elle ouvre le film en posant les questions suivantes : "Quel type de société voulons-nous ? "Quel type de société voulons-nous ? Et qui devrait être autorisé à y vivre ?"

Le documentaire poignant et choquant par moments, ne nous laisse pas indifférents. Il ouvre un regard horrifié sur les déclarations de médecins, sur la désinformation autour de ces personnes et sur la pression mise sur les parents dont les enfants sont porteurs de trisomie. Entre les rires et les larmes, préparez-vous a être bouleversés.